

M. LUC MERCURY
11 IMPASSE VERCORS
AVIGNON
84000 AVIGNON**Votre Conseiller de clientèle**

SABINE ROUX

Numéro de téléphone : 04.90.88.74.61

Monsieur,

Nous sommes heureux de vous remettre cette **simulation personnalisée**. Celle-ci tient compte de l'ensemble des informations que vous nous avez communiquées le 05/07/2019.

Nous espérons que cette proposition retiendra toute votre attention et mettons à votre service notre savoir-faire pour que votre projet immobilier soit une réussite.

VOTRE PROJET	
Objet du financement	: Rachat de créance(s)
Type de crédit à l'origine	: Regroupement de crédits
OPERATION (euros)	
Montant de la créance à racheter	: 110 682,00
SYNTHESE (euros)	
Montant global de l'opération	: 110 682,00
Montant total des frais	: 0,00
Apport disponible	: 82,00
Apport frais déduits	: 82,00
Besoin de financement	: 110 600,00

Dans le cadre de Solution Regroupement de crédits, nous avons sélectionné pour vous les solutions suivantes :

Type de prêt	Montant nominal (Euros)	Durée	Type de taux	Taux nominal (%)	Phase de remboursement	Durée phase	Echéance A.C. (Euros)	Périodicité
Prêt Immobilier Taux Fixe	110 600,00	84	Fixe	0,45 (1)	Palier 1	84	1381.63	Mensuelle
Total emprunté (Euros)								110 600,00

(1) Taux actuellement en vigueur, susceptible d'être modifié à tout moment par SG. Le taux contractuel définitif sera celui figurant sur l'offre de prêt.

Type de prêt	TEG ou TAEG (1) (2)	
Prêt Immobilier Taux Fixe	1,66%	Le taux annuel effectif global (TAEG), est calculé selon la méthode d'équivalence. Le taux d'intérêt du prêt est de 0,45% l'an hors assurance groupe. Le TAEG comprend les intérêts et les frais liés à l'octroi du prêt (Cotisation d'assurance calculée sur la partie obligatoirement assurée du montant du prêt, les frais de dossier).

(1) En cas de présence d'un prêt immobilier à taux mixte, le TEG (ou le TAEG) mentionné ci-dessus est calculé sur la base du taux fixe de la première phase à taux fixe, et sur la base du taux de référence connu au jour de la simulation pour la seconde phase à taux révisable. Il est donc nécessairement exemplatif.

(2) En cas de suppressions d'assurances non connues à la date d'émission de l'offre affectant un des assurés à titre obligatoire, les emprunteurs et cautions recevront une notification écrite du montant des suppressions et du nouveau TEG (ou TAEG) en résultant qu'ils devront accepter par écrit.

SYNTHESE DE LA SOLUTION DE FINANCEMENT SOCIETE GENERALE

Période (n° d'échéance)	Mensualités HA (Euros)	Mensualités AC (Euros)
De 1 à 84	Echéance globale = 1 337,76	1 381,63

GARANTIES :

Garanties sélectionnées pour le Prêt Immobilier Taux Fixe
Sans garantie

ASSURANCES :

Assurance pour le prêt Prêt Immobilier Taux Fixe

DIT SOGECAP : M. MERCURY LUC 100% du montant du prêt

Vous pouvez souscrire une assurance équivalente auprès de l'assureur de votre choix, tant avant qu'après l'émission de l'offre de prêt et/ou dans le délai de douze mois à compter de la signature de l'offre de prêt, dans les conditions fixées aux articles L313-28 et L313-33 du code de la consommation. Au-delà de ce délai de 12 mois, il en est de même lorsque vous faites usage du droit de résiliation annuel du contrat d'assurance emprunteur.

Prêt Immobilier Taux Fixe

Assurances obligatoires :

M. MERCURY LUC

- Coût mensuel de l'assurance obligatoire groupe de 100 % : 43.87 EUR (cotisation comprise dans la mensualité).
- Soit un montant total dû au titre de(s) l'assurance(s) obligatoire(s) sur la durée totale du prêt de : 3685.08 EUR.

Soit un TAEA (Taux Annuel Effectif Assurance) au titre des assurances obligatoires de 0.93 % inclus dans le TAEG.

Date d'effet souhaitée de l'assurance (date donnée à titre indicatif sur la base des éléments fournis par le client) :

COÛT TOTAL DU CRÉDIT :

Coût total du crédit (1) : 6 524,92 Euros

Dont :

- Intérêts	:	1 771,84 Euros
- Assurance DIT - Décès PTIA	:	3 685,08 Euros
- Assurance Perte d'emploi	:	0,00 Euros
- Frais de courtier	:	0,00 Euros
- Frais VerifImmo	:	0,00 Euros
- Frais d'expertise	:	0,00 Euros
- Frais d'état des lieux	:	0,00 Euros
- Frais de garanties	:	0,00 Euros
- Frais de dossier (2)	:	900,00 Euros
- Frais de tenue de compte	:	168,00 Euros

(1) Assurances facultatives non prises en compte pour le calcul du TEG/TAEG.

(2) Prestations bancaires et financières non soumises à la TVA française

Avez-vous pensé à votre Assurance Habitation ?

SABINE ROUX se tient à votre disposition pour établir avec vous, gratuitement et sans engagement de votre part, un devis personnalisé.

N'hésitez pas à le (ou la) solliciter.

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.
Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

- Conditions en vigueur au 05/07/2019

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS entrée en vigueur le 6 janvier 2007 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le Numéro de téléphone suivant : 01.42.14.31.69.

Si vous déposez une demande de crédit auprès de notre établissement, il sera nécessaire, pour que Société Générale puisse l'étudier, que vous lui fournissiez les éléments d'information et les justificatifs figurant sur la liste annexée à la demande de crédit. Ces éléments devront être communiqués dans un délai de 10 jours calendaires sauf prorogation de ce délai qui vous serait communiquée par votre conseiller Société Générale. Société Générale attire votre attention sur le fait qu'elle ne pourra instruire votre demande de crédit et procéder à l'évaluation de votre solvabilité qu'à réception du dossier complet. Société Générale vous informe que le crédit ne peut être accordé lorsque le prêteur ne peut procéder à l'évaluation de solvabilité du fait du refus de l'emprunteur de communiquer ces informations.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre du présent document sont obligatoires pour la gestion de la présente simulation personnalisée. Elles pourront, de même que celles recueillies ultérieurement, faire l'objet de traitements, automatisés ou non, pour les finalités suivantes :

- l'étude, l'octroi et la gestion du crédit, la sélection des risques. Vos données à caractère personnel pourront être conservées pour une durée maximum de cinq (5) ans au-delà de la durée du prêt ou pour une durée de douze (12) mois à compter de la notification de la décision de la banque si le crédit n'est pas consenti ou de la dernière opération sur le dossier de crédit si aucune offre n'a été acceptée ;
- la gestion de la relation bancaire. Vos données à caractère personnel pourront être conservées pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de la relation commerciale, le cas échéant, la fin du recouvrement ;
- la prospection commerciale, la réalisation d'animations commerciales et de campagnes publicitaires. Vos données à caractère personnel pourront être conservées pour une durée de trois (3) ans à compter de la fin de la relation commerciale. Les données à caractère personnel du prospect non client pourront quant à elles être conservées pour une durée de trois (3) ans à compter de leur collecte ou du dernier contact émanant du prospect non client.

Vos données à caractère personnel traitées pour les finalités ci-dessus sont nécessaires à l'exécution du contrat, au respect d'une obligation légale ou, dans le cas de prospection commerciale, à la poursuite des intérêts légitimes de Société Générale et ce dans le respect de vos libertés et droits fondamentaux.

Elles pourront, de convention expresse, dans les limites nécessaires à l'exécution des finalités visées ci-dessus, être communiquées à ses partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs, sous-traitants et prestataires, aux bénéficiaires ou cessionnaires subrogés dans les droits de créance de Société Générale dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créances dans les limites nécessaires à la mise en oeuvre des droits transmis, ainsi qu'aux personnes morales du Groupe Société Générale, établis dans ou en dehors de l'Union européenne. Les transferts de données rendus nécessaires interviennent dans des conditions et sous des garanties propres à assurer la protection de vos données personnelles. Ces données personnelles peuvent également être communiquées aux organismes officiels et aux autorités administratives et judiciaires habilitées du pays concerné, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux ou le financement du terrorisme, la lutte contre la fraude et la détermination du statut fiscal.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement (1), de limitation du traitement (1), ainsi que d'un droit à la portabilité (1) de vos données à caractère personnel. Vous pouvez à tout moment pour des raisons tenant à votre situation particulière, vous opposer, à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement. Il est précisé que l'exercice de certains de ces droits peut entraîner au cas par cas pour Société Générale l'impossibilité de fournir le service.

Vous disposez également d'un droit d'opposition à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir à tout moment et sans frais, sans avoir à motiver votre demande. Vous pouvez exercer ces droits ainsi que contacter le délégué à la protection des données à caractère personnel (1) en vous adressant : auprès de l'agence Société Générale où votre compte est ouvert, par courrier électronique à l'adresse : protectiondesdonnees@societegenerale.fr ou sur votre espace connecté (1).

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

(1) Applicables à compter du 25 mai 2018